



Le service en ligne MVV (Mouvements Vitivinicoles)

Guide utilisateur de l'opérateur

MVV permet d'assurer la traçabilité de certains mouvements de marchandises vitivinicoles non soumises à accise, à savoir les vendanges fraîches, les moûts et jus de raisin destinés à la fabrication de vin, ainsi que les marcs et les lies.



MVV - Mouvements vitivinicoles

Table des matières

1	Présentation de MVV.....	3
2	Qui est concerné par MVV ? Quels produits ? Quelles sont les exemptions au document MVV ?.....	3
2.1	Qui ?.....	3
2.2	Quoi ?.....	3
2.3	Les exemptions au document d'accompagnement.....	4
3	Qui saisit le document MVV et quand ?.....	5
4	Comment accéder à MVV ?.....	6
4.1	Je n'ai pas de compte sur www.douane.gouv.fr.....	6
4.2	J'ai un compte sur www.douane.gouv.fr mais il n'est pas certifié et je ne suis pas habilité à MVV..	6
4.3	J'ai un compte certifié sur www.douane.gouv.fr et je suis habilité à MVV.....	6
5	L'accueil : accès au tableau de bord.....	7
5.1	Consulter un document MVV.....	7
5.2	Éditer un document MVV.....	8
5.3	Télécharger un document MVV.....	8
5.4	Dupliquer un document MVV.....	8
6	Les étapes de la saisie d'un document MVV.....	9
6.1	Étape préliminaire.....	10
6.2	Étape 1 : Les informations relatives à l'expéditeur.....	10
6.3	Étape 2 : Les informations relatives au destinataire.....	11
6.4	Étape 3 : Les autorités compétentes.....	12
6.5	Étape 4 : Le transporteur.....	13
6.6	Étape 5 : Le produit.....	15
6.6.1	Le type de produit.....	15
6.6.2	Le conditionnement du produit.....	15
6.6.3	La catégorie et l'appellation du produit.....	16
6.6.4	Le millésime du produit.....	17
6.6.5	La variété de raisin.....	17
6.6.6	L'indice réfractométrique.....	18
6.6.7	La teneur en sucre.....	18
6.6.8	Le code NC « nomenclature combinée ».....	18
6.6.9	Le code de manipulation des moûts.....	21
6.6.10	La zone viticole.....	21
6.6.11	Le poids du produit.....	21
6.6.12	Le volume total du produit.....	22
6.6.13	Ajouter une pièce jointe.....	22
6.6.14	Ajouter un produit.....	23
6.7	Étape 6 : Le Tableau récapitulatif des produits.....	24
6.8	La validation du document MVV.....	24
7	La recherche de document MVV.....	25
8	Puis-je modifier/supprimer un document MVV en cas d'erreur ?.....	27
9	La procédure de secours MVV.....	27
9.1	Comment remplir un document MVV en procédure de secours ?.....	27
9.2	La régularisation de la procédure de secours.....	31
10	Comment signaler un dysfonctionnement ?.....	32

1 Présentation de MVV

Aux fins de l'application de l'article 147, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 1308/2013, chaque opération de transport de produits vitivinicoles, effectuée entre viticulteurs, récoltants, producteurs, transformateurs, embouteilleurs ou négociants, ou entre ces opérateurs et des détaillants, est couverte par un document d'accompagnement.

Pour les mouvements de marchandises vitivinicoles non soumises à accises (ce qui exclut les vins), le document d'accompagnement est généré dans le service en ligne MVV. Celui-ci permet la création et l'édition dudit document.

2 Qui est concerné par MVV ? Quels produits ? Quelles sont les exemptions au document MVV ?

2.1 Qui ?

Sont concernés par MVV **toutes les entreprises vitivinicoles dotées d'un numéro d'EVV (entreprise vitivinicole), aussi appelé numéro CVI (casier viticole informatisé), expédiant ou recevant** des produits non soumis à accise, dès lors que leur circulation ne peut bénéficier des exemptions reprises à l'article 9 du règlement délégué (UE) 2018/273 de la Commission.

2.2 Quoi ?

Sont concernés par le service en ligne MVV certains mouvements de **produits vitivinicoles non soumis à accises** faisant l'objet d'un transport national, intracommunautaire ou à l'export. Ce sont les raisins frais, les moûts et jus de raisin destinés à la fabrication de vin, ainsi que les marcs et lies.

RAPPEL

Les produits non soumis à accise sont ceux dont le TAV (titre alcoométrique volumique) est inférieur ou égal à 1,2 %.

2.3 Les exemptions au document d'accompagnement

Voici le tableau de synthèse des exemptions au document d'accompagnement MVV, en application de l'article 9 du règlement délégué (UE) 2018/273 du 11 décembre 2017 :

Catégorie de produit	Conditions à remplir pour exemption
Tous produits vitivinicoles	Transport du vignoble au chai de vinification, entre deux locaux d'une même entreprise ou entre des installations appartenant à un groupement de producteurs, à des fins de vinification, transformation, stockage ou embouteillage, sans changement de propriétaire, si la distance totale par route n'excède pas 70 km sur le territoire d'un seul et unique État membre, sauf autorisation par les autorités compétentes des États membres concernés.
Tous les produits vitivinicoles	<ul style="list-style-type: none"> – Transport exclusivement au sein du territoire d'un État membre dans des récipients d'un volume nominal inférieur ou égal à 60 litres, destinés à l'expérimentation scientifique ou technique, quand la quantité totale transportée n'excède pas un hectolitre. – Transport, exclusivement au sein du territoire d'un État membre dans des récipients d'un volume nominal inférieur ou égal à 60 litres, d'échantillons commerciaux. – Transport, exclusivement au sein du territoire d'un État membre dans des récipients d'un volume nominal inférieur ou égal à 60 litres, d'échantillons destinés à une autorité compétente ou à un laboratoire désigné.
Tous les produits vitivinicoles, sauf le moût de raisins concentré, rectifié ou non	Transport exclusivement au sein du territoire d'un État membre dans des récipients d'un volume nominal inférieur ou égal à 10 litres, munis d'un dispositif de fermeture non récupérable et revêtus d'étiquettes, quand la quantité totale ne dépasse pas 100 litres.
Jus de raisins	<ul style="list-style-type: none"> – Transport exclusivement au sein du territoire d'un État membre dans des récipients d'un volume nominal inférieur ou égal à 60 litres, destinés aux représentations diplomatiques, aux postes consulaires et aux organismes assimilés, dans la limite des franchises qui leur sont accordées. – Transport exclusivement au sein du territoire d'un État membre dans des récipients d'un volume nominal inférieur ou égal à 60 litres, compris dans les biens faisant l'objet de déménagement des particuliers et non destinés à la vente.
Jus de raisins	Transport exclusivement au sein du territoire d'un État membre dans des récipients d'un volume nominal inférieur ou égal à 60 litres, se trouvant à bord des navires, des avions et des trains pour y être consommés.

Le jus et le moût de raisin relevant des codes NC 200961 et 200969	Livraison à des opérateurs ne produisant pas de vin, quand le produit est accompagné d'un document commercial.
Moût de raisins concentré, rectifié ou non	Transport exclusivement au sein du territoire d'un État membre dans des récipients d'un volume nominal inférieur ou égal à 10 litres, munis d'un dispositif de fermeture non récupérable et revêtus d'étiquettes, quand la quantité totale ne dépasse pas 5 litres ou 5 kilogrammes.
Moût de raisins partiellement fermenté et moût de raisins	Transport exclusivement au sein du territoire d'un État membre dans des récipients d'un volume nominal inférieur ou égal à 60 litres, par des particuliers et destinés à la consommation personnelle du destinataire ou de sa famille, quand la quantité transportée n'excède pas 30 litres.
Marc de raisin et lie de vin	<ul style="list-style-type: none"> – Transport dans une distillerie ou une usine de production de vinaigre, quand le produit est accompagné d'un bon de livraison du producteur, suivant les conditions fixées par les autorités compétentes de l'État membre de départ ou – Transport dans le but de retirer, sous le contrôle des autorités compétentes, le produit du processus de vinification ou toute autre transformation des raisins (distillation, production de vinaigre ou utilisation spécifique autre que la production de vin), avec inscription au registre des quantités estimées par les opérateurs).
<i>Lorsqu'un document d'accompagnement n'est pas requis, les expéditeurs sont en mesure de prouver à tout moment l'exactitude de toutes les informations inscrites dans le registre des entrées et des sorties qu'ils tiennent conformément au chapitre V ou dans d'autres registres exigés par l'État membre de départ du transport.</i>	

3 Qui saisit le document MVV et quand ?

Le document est **établi soit par l'expéditeur** (pour tout flux) **soit par le destinataire** (si flux national) **du mouvement MVV avant le départ de la marchandise. Seul l'opérateur établi en France et disposant d'un numéro d'EVV peut saisir un document MVV.** Ainsi, le document électronique MVV sera édité afin d'accompagner physiquement le produit lors de sa circulation. Le document MVV n'est validé ni par l'autorité compétente du lieu de départ ni par celle d'arrivée.

Un seul document MVV peut être établi pour accompagner le transport en un seul envoi d'un même expéditeur vers un même destinataire :

- de plusieurs lots relevant de la même catégorie de produits ou ;
- de plusieurs lots relevant de différentes catégories de produits, pour autant qu'ils soient contenus dans des récipients d'un volume nominal inférieur ou égal à 60 litres, étiquetés, munis en outre d'un dispositif de fermeture non récupérable.

4 Comment accéder à MVV ?

Différentes démarches sont à effectuer pour accéder à MVV selon les cas suivants :

4.1 Je n'ai pas de compte sur www.douane.gouv.fr

- 1 – Je vais sur www.douane.gouv.fr
- 2 – Dans l'onglet « Mon espace personnel », je clique sur « s'inscrire ».
- 3 – Je remplis le formulaire de création de compte.
- 4 – Je le fais certifier

4.2 J'ai un compte sur www.douane.gouv.fr mais il n'est pas certifié et je ne suis pas habilité à MVV

- 1 – J'accède à mon espace personnel sur douane.gouv.fr.
- 2 – Je demande la certification de mon compte auprès de mon service de rattachement
- 2 – Une fois certifié, j'accède à la rubrique « viticulture ».
- 3 – Je clique sur la situation « Vous envoyez ou recevez des produits vitivinicoles non soumis à accises et devez déclarer leur mouvement ».
- 4 – Je sélectionne la démarche « déclarer un mouvement de marchandise vitivinicole non soumise à accise »
- 5 – Je clique sur Mouvements vitivinicoles (MVV)
- 6 – Je clique sur « Demander mon habilitation ». Je remplis l'habilitation et je la renvoie à mon service de rattachement.

4.3 J'ai un compte certifié sur www.douane.gouv.fr et je suis habilité à MVV

- 1 – J'accède à mon espace personnel sur douane.gouv.fr.
- 2 – Je clique sur « Accéder à l'application MVV ».
- 3 – J'accepte les conditions générales d'utilisation (CGU)
- 4 – Une nouvelle page s'ouvre, je suis connecté à MVV.
- 5 – Si j'ai plusieurs numéros d'EVV, je sélectionne le numéro d'EVV avec lequel je souhaite me connecter à MVV. Ma catégorie d'activité est indiquée (récoltant/négociant/cave coopérative/pressoir/distillerie/autre). Je peux trouver mon numéro EVV sur ma fiche de compte ou sur ma déclaration de production, de récolte ou de stock en me connectant à mon espace personnel sur douane.gouv.fr.

5 L'accueil : accès au tableau de bord

La connexion à MVV mène automatiquement sur la page d'accueil de MVV. Lorsque je clique sur l'onglet « Accueil », j'accède à la page d'accueil, sur laquelle je peux consulter mes derniers documents MVV, les éditer, les télécharger, et les dupliquer.

Accueil

Liste des 10 derniers documents MVV						
N° de référence	Date et heure d'expédition	Durée du trajet	Expéditeur Coordonnées	Destinataire Coordonnées	Produit	
FR5122-00008	30-09-2022 11:50	5 JOURS	CHATEAUBOURG / France	CHATEAUBOURG / France	Raisin frais / Marcs	 
FR5122-00005	28-07-2022 14:21	4 HEURES	DAMERY / France	CHATEAUBOURG / France	Lies (et bourbes)	 
FR5122-00006	23-07-2022 23:42	5 JOURS	CHATEAUBOURG / France	CHATEAUBOURG / France	Raisin frais	 
FR5122-00004	07-07-2022 14:18	4 HEURES	DAMERY / France	CHATEAUBOURG / France	Moût de raisin	 
UE0722-00009	07-07-2022 11:48	4 HEURES	CHATEAUBOURG / France	ologne	Raisin frais / Raisin frais	 

< 1 2 >

5.1 Consulter un document MVV

Sur la page d'accueil, je peux consulter la liste des 10 derniers documents MVV pour lesquels je suis soit expéditeur soit destinataire.

Pour consulter un document MVV, je clique sur le **numéro de référence** du document MVV qui apparaît en gras.

Liste des 10 derniers documents MVV						
N° de référence	Date et heure d'expédition	Durée du trajet	Expéditeur Coordonnées	Destinataire Coordonnées	Produit	
FR5122-00008	30-09-2022 11:50	5 JOURS	CHATEAUBOURG / France	CHATEAUBOURG / France	Raisin frais / Marcs	 
FR5122-00005	28-07-2022 14:21	4 HEURES	DAMERY / France	CHATEAUBOURG / France	Lies (et bourbes)	 

Le numéro commence par FR quand il s'agit d'un mouvement national, par UE quand il s'agit d'une circulation intracommunautaire, et par EX quand il s'agit d'export.

Les deux lettres sont suivies du numéro de département (69, 16...), de l'année (22,23...), suit un numéro d'ordre chronologique à 5 chiffres (00001, 00002).

Chaque document MVV est également identifié par l'heure et la date d'expédition, la durée du trajet, les coordonnées de l'expéditeur, celles du destinataire, et le(s) produit(s).

La consultation me permet de voir les détails d'un document MVV ainsi que son historique (une éventuelle modification apportée post-validation par le service des douanes).

Je peux également, à partir de cette page, télécharger les informations relatives au document sous format tableur, éditer en PDF ou dupliquer le document existant en vue de créer un nouveau document.

 **Télécharger**

 **Edition PDF**

 **Dupliquer**

5.2 Éditer un document MVV

Sur la page d'accueil, cliquer sur le numéro de référence me permet d'accéder aux détails du document MVV. Pour l'éditer, je clique sur « Edition PDF » en bas de page.

Ou bien, sur la page d'accueil, sans cliquer sur le numéro de référence, je clique directement au bout de la ligne correspondant au document MVV sur le symbole : 

5.3 Télécharger un document MVV

Sur la page d'accueil, cliquer sur le numéro de référence me permet d'accéder aux détails du document MVV. Pour télécharger le document MVV sous format tableur, je clique sur « Télécharger » en bas de page.

5.4 Dupliquer un document MVV

La duplication permet de créer un nouveau document MVV à partir des informations d'un document existant, à l'exception des date, heure et durée de trajet qui ne sont pas renseignées par défaut. Toutes les autres informations peuvent être modifiées.

Je peux dupliquer un document MVV, à partir de la page d'accueil ou en le consultant, en cliquant sur le symbole :  ou « Dupliquer ».

Je valide toutes les étapes nécessaires à l'établissement du document MVV.

Si je souhaite abandonner la duplication, et créer un document MVV à partir d'un document MVV vierge, je clique sur l'onglet « Accueil » ou « Recherche », puis sur « Saisie d'un document MVV ».

Attention, lors de la duplication d'un document MVV, à l'étape 5 relative au PRODUIT, le produit dupliqué n'apparaît pas, mais il est bien dupliqué et ne s'affiche qu'à l'étape 6 dans le tableau récapitulatif des produits ; le message « Les produits dupliqués sont visibles et modifiables à l'étape suivante (6) » s'affiche à l'écran. Il est possible de supprimer le produit dupliqué ou de le modifier, comme tout autre produit, et d'ajouter d'autres produits.

Les produits dupliqués sont visibles et modifiables à l'étape suivante (6)

6 Les étapes de la saisie d'un document MVV

Pour commencer la saisie d'un document MVV, cliquer sur l'onglet à gauche « saisie d'un document MVV », ou bien sur la page d'accueil cliquer sur « + Saisie d'un document MVV ».

The screenshot shows the user interface of the MVV system. On the left, there is a navigation menu with three items: 'ACCUEIL', 'SAISIE D'UN DOCUMENT MVV' (highlighted with a red box), and 'RECHERCHE'. The main content area is titled 'Accueil' and displays a table titled 'Liste des 10 derniers documents MVV'. The table has five columns: 'N° de référence', 'Date et heure d'expédition', 'Durée du trajet', 'Expéditeur Coordonnées', and 'Destinataire Coor'. Below the table, there are pagination controls showing '1' and '2'. At the bottom right of the interface, there is a button with a plus sign and the text 'Saisie d'un document MVV', which is also highlighted with a red box.

N° de référence	Date et heure d'expédition	Durée du trajet	Expéditeur Coordonnées	Destinataire Coor
FR5122-00008	30-09-2022 11:50	5 JOURS	CHATEAUBOURG / France	CHATEAUBOURG ,
FR5122-00005	28-07-2022 14:21	4 HEURES	DAMERY / France	CHATEAUBOURG ,
FR5122-00006	23-07-2022 23:42	5 JOURS	CHATEAUBOURG / France	CHATEAUBOURG ,
FR5122-00004	07-07-2022 14:18	4 HEURES	DAMERY / France	CHATEAUBOURG ,
UE0722-00009	07-07-2022 11:48	4 HEURES	CHATEAUBOURG / France	CHATEAUBOURG ,

La saisie d'un document MVV commence par une étape préliminaire suivie de **6 étapes** concernant l'expéditeur (1), le destinataire (2), les autorités compétentes (3), le transporteur (4), le produit (5), et le récapitulatif des produits (6) :

Création d'un document d'accompagnement de marchandise vitivinicole



6.1 Étape préliminaire

Pour commencer la saisie du document MVV :

- 1 – J'indique si je suis « expéditeur » ou « destinataire » du mouvement.
- 2 – Je sélectionne la date du départ de la marchandise sur le calendrier ainsi que l'heure, puis je valide ;
- 3 – je renseigne la durée du trajet : le nombre et l'unité (en heures ou jours) ;
- 4 – je coche le type de mouvement : National / Intracommunautaire / Export (hors UE).

Création d'un document d'accompagnement de marchandise vitivinicole

1 EXPÉDITEUR 2 DESTINATAIRE 3 AUTORITES COMPETENTES 4 TRANSPORTEUR 5 PRODUIT 6 TABLEAU RECAPITULATIF DES PRODUITS

Opérateur déclarant:
 Expéditeur Destinataire

Date et heure d'expédition:
jj/mm/aaaa hh:mm 
saisie dans le calendrier à valider

Durée du trajet:
saisir la durée du trajet en valeur. L'unité de mesure de cette durée est à préciser ci-dessous. (jour ou heure)

Type de mouvement:
 National Export (hors UE)
 Intracommunautaire

Unité:
choisir si la durée du trajet est exprimée en jour(s) ou en heure(s)

Les différentes applications déployées dans les États membres de l'UE ne sont pas interconnectées entre elles. Dans le cas d'un échange intracommunautaire au départ de la France, j'envoie à mon service des douanes de rattachement une copie du document MVV validé ou son numéro de référence, au plus tard à l'heure de départ du moyen de transport, afin que celui-ci en communique un exemplaire à l'autorité compétente du lieu de déchargement de la marchandise, tel que prévu à l'article 14 du règlement délégué (UE) 2018/273 de la Commission du 11/12/2017.

En procédure de secours, j'indique en case (3) du document MVV la date et l'heure d'expédition. Je précise également le nombre d'heures ou jours correspondant à la durée du trajet.

6.2 Étape 1 : Les informations relatives à l'expéditeur

Plusieurs cas se présentent :

Cas n°1 : Je suis « expéditeur ». Sur tout type de mouvement (national, intracommunautaire ou export), mon numéro d'EVV, mon numéro SIRET, le nom et l'adresse de mon entreprise sont automatiquement renseignés.

Cas n°2 : Je suis « destinataire ». Il ne peut s'agir que d'un mouvement national. Je saisis le numéro d'EVV (10 chiffres) de l'opérateur expéditeur de la marchandise.

Je clique sur le nom de l'opérateur qui apparaît sous le numéro d'EVV que j'ai saisi. Les informations relatives à l'expéditeur sont automatiquement renseignées. Je vérifie l'identité et l'adresse de l'expéditeur.

Dans les deux cas :

- si l'adresse d'expédition est différente de l'adresse de l'expéditeur, je coche la case « Lieu d'expédition » et je renseigne obligatoirement le nom, et l'adresse complète du lieu d'expédition ;
- si le transporteur est différent de l'expéditeur, je coche la case « Transporteur » ;
- si la case « Transporteur » n'est pas cochée, l'identification de l'expéditeur sera automatiquement reprise à l'étape 4 Transporteur.

Je clique sur le bouton « Passer à l'étape suivante » pour accéder à l'étape 2 « Destinataire ».

En procédure de secours, j'indique en case (2) du document MVV les informations relatives à l'expéditeur tel qu'énuméré ci-dessus : numéro d'EVV, numéro SIRET, nom et adresse de l'expéditeur, et en case (3) j'inscris l'adresse complète du lieu d'expédition.

6.3 Étape 2 : Les informations relatives au destinataire

Plusieurs cas se présentent :

Cas n°1 : Je suis « expéditeur ».

- Si j'ai sélectionné le flux « National » à l'étape préliminaire, je saisis le numéro EVV (10 chiffres) de l'opérateur destinataire de la marchandise. Je clique sur le nom de l'opérateur qui apparaît sous le numéro EVV que j'ai saisi. Les informations relatives à l'EVV destinataire sont automatiquement renseignées (numéro SIRET, nom, adresse). Je vérifie l'identité et l'adresse du destinataire.
- Si j'ai sélectionné le flux « Intracommunautaire » à l'étape préliminaire, le destinataire doit être identifié par son numéro de TVA intracommunautaire, son nom, et son adresse complète. Le numéro de TVA intracommunautaire peut être vérifié sur le site suivant: https://ec.europa.eu/taxation_customs/vies/?locale=fr
- Si j'ai sélectionné le flux « Export » à l'étape préliminaire, le destinataire doit être identifié par son nom et son adresse complète par saisie manuelle.

Cas n°2 : Je suis « destinataire ». Dans ce cas, il ne peut s'agir que d'un mouvement national. Mon nom et mon adresse sont automatiquement renseignés à partir de mon numéro d'EVV. Je vérifie mes coordonnées et mon numéro SIRET.

Dans les deux cas, si le lieu de livraison est différent de l'adresse du destinataire, je coche la case « Lieu de destination » et je renseigne obligatoirement le nom, et l'adresse complète de ce lieu.

Pays

France

Lieu de destination (si le lieu de destination est différent de l'adresse du destinataire)

Lieu de destination différent (facultatif)

Je clique sur le bouton « Passer à l'étape suivante » pour accéder à l'étape 3 « Autorités compétentes ».

En procédure de secours, j'indique en case (5) du document MVV les informations relatives au destinataire selon les cas énumérés ci-dessus relatifs au flux (National/Intracommunautaire/Export), et en case (7) j'inscris l'adresse complète du lieu de livraison.

6.4 Étape 3 : Les autorités compétentes

Dans tous les cas (quel que soit le flux choisi), j'indique l'autorité compétente du lieu de départ en renseignant a minima 4 caractères du nom du service, puis je clique sur la proposition adéquate dans la liste déroulante. Le numéro de référence de l'autorité compétente de départ est automatiquement renseigné.

AUTORITÉS COMPÉTENTES

AUTORITÉ COMPÉTENTE DU LIEU DE DÉPART

Nom
(Sélectionner le service des douanes de rattachement de l'expéditeur en renseignant à minima 4 caractères du service puis en cliquant sur la proposition de service adéquat)

Privas viti ci

Numéro référence
FR864221

AUTORITÉ COMPÉTENTE DU LIEU D'ARRIVÉE

Nom
(Sélectionner le service des douanes de rattachement du destinataire en renseignant à minima 4 caractères du service puis en cliquant sur la proposition de service adéquat)

Villefranche viti ci

Numéro référence
FR864201

Pour l'indication de l'autorité du lieu d'arrivée, plusieurs cas sont à distinguer :

1/ Si j'ai sélectionné le flux « National » à l'étape préliminaire, j'indique l'autorité compétente du lieu d'arrivée en renseignant à minima 4 caractères du nom du service, puis je clique sur la proposition de service adéquat dans la liste déroulante. Le numéro de référence de l'autorité compétente d'arrivée est automatiquement renseigné.

Les autorités compétentes nationales ne peuvent correspondre qu'à des services des douanes ayant compétence en viticulture. Il n'existe pas de filtre dans la liste déroulante sur cette compétence, ce qui peut être source d'erreur. C'est pourquoi, je peux retrouver en *Annexe 1* à la fin de ce guide utilisateur la liste des services douaniers de rattachement des entreprises vitivinicoles. Je peux également me rapprocher des services douaniers pour m'assurer de l'identification de cette autorité compétente.

2/ Si j'ai sélectionné le flux « Intracommunautaire » à l'étape préliminaire, l'autorité compétente du lieu d'arrivée doit être identifiée par son nom, son numéro de référence, et son adresse complète.

Si je ne connais pas le numéro de référence de l'autorité du lieu d'arrivée, je me renseigne auprès du destinataire. Si l'autorité d'arrivée ne dispose pas d'un numéro de référence, j'indique la mention « aucun ».

3/ Si j'ai sélectionné le flux « Export » à l'étape préliminaire, l'autorité compétente du lieu d'arrivée n'est pas saisissable.

Je clique sur le bouton « Passer à l'étape suivante » pour accéder à l'étape 4 « Transporteur ».

En procédure de secours, j'indique en case (10) du document MVV le nom et l'adresse de l'autorité compétente du lieu de départ et du lieu d'arrivée selon les cas énumérés ci-dessus.

Je peux identifier le service de rattachement d'une EVV sur la fiche de compte ou la déclaration de récolte. Je demande au destinataire situé dans un autre État membre de l'UE le nom et l'adresse de son autorité compétente de rattachement. À l'export, je n'indique pas l'autorité compétente du lieu d'arrivée.

6.5 Étape 4 : Le transporteur

- Plusieurs cas se présentent :

1/ Si je n'ai pas coché la case « Transporteur » à l'étape 1, l'identité et l'adresse de l'expéditeur sont automatiquement reprises. Il est toutefois possible de modifier les informations relatives au transporteur en cliquant sur « Modifier transporteur ».

2/ Si j'ai coché la case « Transporteur » à l'étape 1, je renseigne les éléments permettant d'identifier le transporteur : son nom, son adresse, son code postal, sa commune et son pays.

TRANSPORTEUR

Modifier transporteur

Nom
[Redacted]

Adresse ligne 1
[Redacted]

Adresse ligne 2
[Empty]

Code postal
07130

Commune
CHATEAUBOURG

Pays
France

Dans tous les cas :

- Je sélectionne, dans le menu déroulant, une des huit natures du moyen de transport : « camion », « camionnette », « camion-citerne », « voiture », « wagon », « wagon-citerne », « avion » ou « navire ». Je sélectionne le premier mode de transport utilisé lors de la circulation de la marchandise.
- Je saisis l'immatriculation ou la référence du moyen de transport.
- Je renseigne éventuellement le champ « Informations complémentaires (scellés) ». J'indique ici le numéro des scellés, les différents modes de transports éventuellement utilisés en cas de multi-transport.

The screenshot shows a web form with three sections:

- Nature du moyen de transport**: A dropdown menu with "CAMION" selected.
- Immatriculation/Référence**: An empty text input field.
- Informations complémentaires (scellés)**: A text area containing the text "saisie facultative" in red.

En cas de changement de moyen de transport (imprévu), le transporteur qui charge le produit indique sur le verso du document MVV la date à laquelle débute le transport, la nature du moyen de transport ainsi que le numéro d'immatriculation ou le nom selon la nature du moyen de transport, son nom, prénom ou sa raison sociale et son adresse postale et code postal.

En cas de changement de lieu de livraison (imprévu), le transporteur qui charge le produit indique également au verso du document MVV le lieu effectif de livraison.

J'informe dans les meilleurs délais mon service de rattachement de ces changements afin que la modification relative au transport et/ou au lieu de destination puisse être modifiée et tracée dans le service en ligne MVV.

Je clique sur le bouton « Passer à l'étape suivante » pour accéder à l'étape 5 « Produit ».

En procédure de secours, j'indique en case (15) du document MVV le nom et l'adresse complète du transporteur de la marchandise, et en case (16) la nature du moyen de transport (cf liste ci-dessus), l'immatriculation ou la référence de ce moyen de transport, les numéros de scellés et autres éléments complémentaires.

6.6 Étape 5 : Le produit

6.6.1 Le type de produit

Je sélectionne le type de produit.

Je choisis :

- « Raisin frais » ou ;
- « Jus de raisin » ou ;
- « Moût de raisin » ou ;
- « Moûts concentrés » ou ;
- « Moûts concentrés rectifiés » ou ;
- « Marcs » ou ;
- « Lies (et bourbes) ».

Je peux sélectionner jusqu'à 5 types de produit sur un document MVV ; chaque type de produit doit être enregistré avec l'ensemble de ses critères avant de sélectionner le type de produit suivant.

Si plus de 5 types de produit circulent pour un seul et même mouvement, un document MVV supplémentaire doit être établi pour les produits suivants.

En procédure de secours, j'indique sur la ligne (17p) du document MVV le type de produit issu de la liste ci-dessus. Je peux indiquer jusqu'à cinq types de produit sur un seul document MVV dans les colonnes correspondantes: « Produit 1 », « Produit 2 » ...

6.6.2 Le conditionnement du produit

PRODUIT

Type de produit

Raisin frais

Produit en récipient ≤ 60 litres ET étiqueté: Oui Non

Pour le raisin frais, le jus de raisin, le moût de raisin, les moûts concentrés et les moûts concentrés rectifiés, je coche « oui » si le produit est conditionné en récipients d'une contenance inférieure ou égale à 60 litres ET étiquetés conformément au règlement délégué (UE) 2019/33.

Dans ce cas, je dois indiquer le nombre de récipients et la contenance par récipients en litres. Le volume en hl est automatiquement calculé à partir de ces données, je peux le modifier si nécessaire.

Nombre de récipients

10

Contenance par récipient (en l)

100

Volume total (en hl)

Ce volume est précalculé, vous pouvez le modifier manuellement si nécessaire.

10



Si le produit ne remplit pas ces deux conditions cumulatives de quantité (inférieur ou égal à 60 litres) et d'étiquetage, on considère qu'il circule en vrac, je coche « non ».

Les marcs et les lies sont automatiquement considérés en vrac, il n'y a pas de case à cocher pour indiquer le conditionnement.

En procédure de secours, j'écris dans la colonne correspondant au produit, sur la ligne (17.1) du document MVV, « VRAC » si mon produit circule en vrac ou bien j'inscris le nombre de récipients et leurs quantités en litres « X récipients de X litres » si le produit est conditionné en récipients d'une contenance inférieure ou égale à 60 litres ET étiquetés conformément au règlement délégué (UE) 2019/33.

6.6.3 La catégorie et l'appellation du produit

Pour les types de produit « raisin frais », « jus de raisin » ou « moût de raisin », je dois indiquer la catégorie de produit : **AOP** ou **IGP** ou **VSIG**. Je coche la mention correspondante.

En procédure de secours, j'écris dans la colonne correspondant au produit, sur la ligne (17.2.a) du document MVV la mention « AOP » ou « IGP » ou « VSIG ».

Une fois que j'ai indiqué la catégorie du produit, je saisis au moins 4 caractères du libellé abrégé de l'appellation du produit et je sélectionne le libellé adéquat dans la liste déroulante.

Si la recherche de la catégorie du produit ne comporte que 3 lettres (ex : Var), je mets un espace avant les trois lettres de ma recherche.

Le code de l'appellation est automatiquement déduit du libellé abrégé sélectionné, je ne peux pas le modifier.

Catégorie du produit

AOP

IGP

VSIG

Appellation - Libellé abrégé

Moselle blanc

Appellation - Code

1B706S

En procédure de secours, je peux retrouver la liste des produits sur le site de l'INAO ou en cliquant sur le lien suivant : [Liste des produits INAO](#)

J'écris dans la colonne correspondant au produit, et sur les lignes « Appellation libellé abrégé » et « Code appellation » du document MVV, les informations adéquates.

6.6.4 Le millésime du produit

Si le type de produit sélectionné est « jus de raisin » ou « moût de raisin », je peux indiquer le millésime, qui doit correspondre à l'année en cours ou à une année antérieure.



The image shows a light blue rectangular box with the title 'Millésime' in bold black text at the top left. Below the title is a white input field with a blue border. Inside the field, the text 'saisie facultative' is written in red. To the right of the text, there is a small grey square icon with a downward-pointing arrow, indicating a dropdown menu.

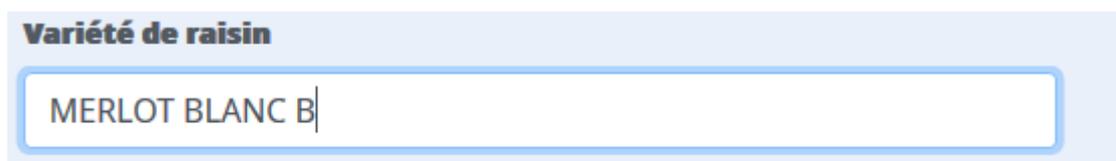
En procédure de secours, j'écris dans la colonne correspondant au produit, sur la ligne « Millésime » du document MVV, l'année du millésime du produit. Cette information est facultative.

6.6.5 La variété de raisin

Si le type de produit sélectionné est « raisin frais », « jus de raisin » ou « moût de raisin », je saisis au moins 4 caractères de la variété de raisin du produit et je sélectionne le libellé adéquat dans la liste déroulante.

Si la recherche de la variété de raisin du produit ne comporte que 3 lettres, je mets un espace avant les trois lettres de ma recherche.

Par exemple, pour trouver « MERLOT BLANC B », je saisis quatre lettres « MERL », et je sélectionne la variété dans la liste déroulante. Plus je saisis de lettres, plus j'affine ma recherche.



The image shows a light blue rectangular box with the title 'Variété de raisin' in bold black text at the top left. Below the title is a white input field with a blue border. Inside the field, the text 'MERLOT BLANC B' is written in black. A vertical cursor is positioned at the end of the text.

En procédure de secours, je peux utiliser la liste des cépages sur le site de FranceAgriMer ou en cliquant sur le lien suivant : [Liste des variétés de vignes FAM](#)

J'écris dans la colonne correspondant au produit, et sur la ligne « Variété de raisin » du document MVV l'information adéquate.

6.6.6 L'indice réfractométrique

Si le type de produit sélectionné est « moût de raisin », je dois indiquer l'indice réfractométrique. Celui-ci peut être exprimé en % vol. (format : 0,00 % vol.) s'il s'agit du TAV total ou en g/cm³ (format : 0,0000 g/cm³) s'il s'agit de la masse volumique.

Unité de l'indice réfractométrique

TAV total (en %vol.) masse volumique (en g/cm3)

Cet encadré apparaît dès lors que l'unité de l'indice réfractométrique est choisie. La valeur peut alors être indiquée en respectant le format.

En procédure de secours, j'écris dans la colonne correspondant au produit, sur la ligne (17g/170) l'indice réfractométrique en précisant l'unité de mesure adéquate, et en utilisant le format indiqué ci-dessus.

6.6.7 La teneur en sucre

Si le type de produit sélectionné est « moût concentré » ou « moût concentré rectifié », je dois indiquer la teneur de sucres totaux en g/l (nombre entier positif).

En procédure de secours, je l'inscris dans la colonne correspondant au produit, sur la ligne « Teneur en sucre (g/l) ».

6.6.8 Le code NC « nomenclature combinée »

La sélection de la nomenclature combinée à 8 chiffres « code NC » dans la liste déroulante est obligatoire pour tous les produits.

- Si j'ai sélectionné le type de produit « **Raisin frais** », je choisis le code NC « 08061090 ».

Code NC

08061090 (Raisin de cuve frais)

- Si j'ai sélectionné le type de produit « **Jus de raisin** », je choisis parmi les codes NC suivants :
 - « 20096110 (valeur Brix ≤30 et valeur >18€/100kg en poids net, TAV acquis ≤ 1,2 %) »
ou ;
 - « 20096190 (valeur Brix ≤30 et valeur ≤18€/100kg en poids net, TAV acquis ≤ 1,2 %) »
ou ;
 - « 20096911 (valeur Brix >67 et valeur ≤22€/100kg en poids net, TAV acquis ≤ 1,2 %) »
ou ;
 - « 20096919 (valeur Brix >67 et valeur >22€/100kg en poids net, TAV acquis ≤ 1,2 %) »
ou ;

- « 20096959 (valeur Brix >30 et ≤67 et valeur >18€/100kg en poids net, TAV acquis ≤ 1,2 %) ou ;

- « 20096990 (valeur Brix >30 et ≤67 et valeur ≤18€/100kg en poids net, d'une teneur en sucres d'addition ≤ 30 % en poids, TAV acquis ≤1,2 %) ».

- Si j'ai sélectionné le type de produit « **Moût de raisin** », je choisis parmi les codes NC suivants :

- « 20096110 (valeur Brix ≤30 et valeur >18€/100kg en poids net, TAV acquis ≤1,2 %) » ou ;

- « 20096190 (valeur Brix ≤30 et valeur ≤18€/100kg en poids net, TAV acquis ≤1,2 %) » ou ;

- « 20096911 (valeur Brix >67 et valeur ≤22€/100kg en poids net, TAV acquis ≤1,2 %)) » ou ;

- « 20096919 (valeur Brix >67 et valeur >22€/100kg en poids net, TAV acquis ≤1,2 %)) » ou ;

- « 20096959 (valeur Brix >30 et ≤67 et valeur >18€/100kg en poids net, TAV acquis ≤ 1,2 %) ou ;

- « 20096990 (valeur Brix >30 et ≤67 et valeur ≤18€/100kg en poids net, d'une teneur en sucres d'addition ≤ 30 % en poids, TAV acquis ≤1,2 %) » ou ;

- « 22043010 (partiellement fermentés, même mutés autrement qu'à l'alcool, TAV ≤1,2 %) ou ;

- « 22043094 (d'une masse volumique ≤1,33g/cm³ à 20° et ayant un TAV acquis ≤ 1 %) ou ;

- « 22043098 (d'une masse volumique >1,33g/cm³ à 20° et ayant un TAV acquis > 1 % et ≤1,2 %).

- Si j'ai sélectionné le type de produit « **Moût concentré** », je choisis parmi les codes NC suivants :

- « 20096110 (valeur Brix ≤30 et valeur >18€/100kg en poids net, TAV acquis ≤1,2 %) » ou ;

- « 20096190 (valeur Brix ≤30 et valeur ≤18€/100kg en poids net, TAV acquis ≤1,2 %) » ou ;

- « 20096911 (valeur Brix >67 et valeur ≤22€/100kg en poids net, TAV acquis ≤1,2 %)) » ou ;

- « 20096919 (valeur Brix >67 et valeur >22€/100kg en poids net, TAV acquis ≤1,2 %)) »
ou ;
 - « 20096951 (valeur Brix >30 ≤67 et valeur >18€/100kg en poids net, TAV acquis ≤1,2 %)) » ou ;
 - « 20096990 (valeur Brix >30 et ≤67 et valeur ≤18€/100kg en poids net, d'une teneur en sucres d'addition ≤ 30 % en poids, TAV acquis ≤1,2 %) » ou ;
 - « 22043092 (d'une masse volumique ≤1,33g/cm³ à 20° et ayant un TAV acquis ≤ 1 %) ou ;
 - « 22043096 (d'une masse volumique >1,33g/cm³ à 20° et ayant un TAV acquis > 1 % et ≤1,2 %).
- Si j'ai sélectionné le type de produit « **Moût concentré rectifié** », je choisis parmi les codes NC suivants :
 - « 20096110 (valeur Brix ≤30 et valeur >18€/100kg en poids net, TAV acquis ≤1,2 %) »
ou ;
 - « 20096190 (valeur Brix ≤30 et valeur ≤18€/100kg en poids net, TAV acquis ≤1,2 %) »
ou ;
 - « 20096911 (valeur Brix >67 et valeur ≤22€/100kg en poids net, TAV acquis ≤1,2 %)) »
ou ;
 - « 20096919 (valeur Brix >67 et valeur >22€/100kg en poids net, TAV acquis ≤1,2 %)) »
ou ;
 - « 20096951 (valeur Brix >30 ≤67 et valeur >18€/100kg en poids net, TAV acquis ≤ 1,2 %)) » ou ;
 - « 20096990 (valeur Brix >30 et ≤67 et valeur ≤18€/100kg en poids net, d'une teneur en sucres d'addition ≤ 30 % en poids, TAV acquis ≤1,2 %) ».
 - Si j'ai sélectionné le type de produit « **Marc** », je choisis parmi les codes NC suivants :
 - « 23080011 (titre alcoométrique total ≤4,3 % mas et teneur en matière sèche ≥ 40 % en poids) » ou ;
 - « 23080019 (autre qu'au 23080011) ».
 - Si j'ai sélectionné le type de produit « **Lies (et bourbes)** », je choisis parmi les codes NC suivants :
 - « 23070011 (titre alcoométrique total ≤7,9 % mas et teneur en matière sèche ≥ 25 % en poids) » ou ;
 - 23070019 (autre qu'au 23070011).

Afin de pouvoir déterminer la valeur Brix de mon produit, et sa nomenclature combinée à 8 chiffres, je dispose en *Annexe 2* à la fin de ce guide d'un tableau de correspondance valeur Brix/teneur en sucre.

En procédure de secours, j'inscris le code de la nomenclature combinée (8 chiffres) dans la colonne correspondant au produit, sur la ligne (17c) « Code NC ».

6.6.9 Le code de manipulation des moûts

Si j'ai sélectionné le type de produit « Moût de raisin », je dois cocher au moins une case correspondant au code de manipulation des moûts :

- **0.** le produit n'a fait l'objet d'aucune des manipulations visées ci-dessous ;
- **1.** le produit a été enrichi ;
- **2.** le produit a été acidifié ;
- **3.** le produit a été désacidifié ;
- **6.** un produit originaire d'une unité géographique autre que celle indiquée dans la désignation a été ajouté au produit ;
- **7.** un produit issu d'une variété de vigne autre que celle indiquée dans la désignation a été ajouté au produit ;
- **8.** un produit récolté au cours d'une année autre que celle indiquée dans la désignation a été ajouté au produit ;
- **10.** le produit a été élaboré moyennant l'utilisation expérimentale d'une nouvelle pratique œnologique ;
- **12.** autres, à préciser en commentaire (50 caractères maximum).

En procédure de secours, j'inscris dans la colonne correspondant au produit, sur la ligne (17.2.1.a) le numéro correspondant au code de manipulation des moûts. S'il s'agit du numéro 12, je précise dans la case « Autres informations » la manipulation mise en œuvre.

6.6.10 La zone viticole

Si j'ai sélectionné le type de produit « Raisin frais », « Jus de raisin » ou « Moût de raisin », je dois choisir une zone viticole B ou C1 ou C2 ou C3B. Je peux cliquer sur l'infobulle « Zones viticoles » pour télécharger le document PDF de la liste des départements par zone viticole. Je retrouve ce document en *Annexe 3*.

En procédure de secours, j'inscris le nom de la zone viticole dans la colonne correspondant au produit, sur la ligne (17.2.b).

6.6.11 Le poids du produit

Je dois indiquer le **poids net** du produit en kilogrammes, par un nombre entier positif.

Si le produit est conditionné en récipients d'une contenance inférieure ou égale à 60 litres ET étiquetés conformément au règlement délégué (UE) 2019/33 (non vrac), s'agissant de raisin frais, de jus de raisin, de moût de raisin, de moûts concentrés ou de moûts concentrés rectifiés, je dois indiquer également le **poids brut**, en kilogrammes, par un nombre entier positif.

Nombre de récipients	<input type="text"/>
Contenance par récipient (en l)	<input type="text"/>
Poids brut (en kg)	<input type="text"/>
Poids net (en kg)	<input type="text"/>

En procédure de secours, j'inscris ces informations dans la colonne correspondant au produit, sur la ligne (17 f) pour le poids net et (17 e) pour le poids brut.

6.6.12 Le volume total du produit

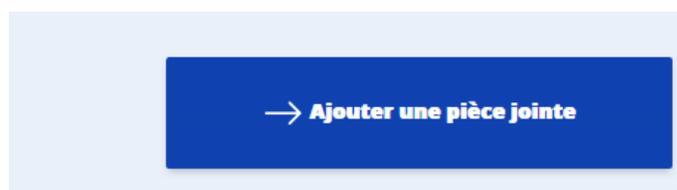
Pour le jus de raisin, le moût de raisin, les moûts concentrés et moûts concentrés rectifiés, je dois indiquer le volume total en hectolitres, que le produit circule en vrac ou non. Si le produit ne circule pas en vrac, le système procède à un calcul automatique fondé sur les informations saisies concernant le nombre de récipients et leur contenance. Je peux toutefois modifier le volume précalculé.

S'il s'agit plus spécifiquement de lies (et bourbes), je dois indiquer le volume total en hectolitres, par un nombre entier positif, avec deux chiffres après la virgule.

En procédure de secours, j'inscris ces informations dans la colonne correspondant au produit (pour tous les produits sauf raisin frais et marcs), sur la ligne (17 d) du document MVV.

6.6.13 Ajouter une pièce jointe

À l'étape 5 « Produit », je clique sur la case bleue « Ajouter une pièce jointe ».



Une fois la sélection faite, le nom de la PJ s'affiche.

Une seule PJ peut être jointe par produit. Celle-ci peut être modifiée, mais elle ne peut être supprimée, à moins de supprimer le produit et de le recréer.

En procédure de secours, j'inscris dans la case (17l/18) « Attestation/Certificat » le nom des pièces jointes accompagnant le document MVV.

6.6.14 Ajouter un produit

Pour ajouter un produit, après avoir renseigné toutes les informations demandées relatives au produit à l'étape 5, je clique sur la case bleue « Ajouter un produit ».

Pour confirmer l'ajout du produit, un message sur fond vert apparaît.

Pour ajouter un nouveau produit (jusqu'à cinq lignes de produits au total par document MVV), je renouvelle l'étape 5 et je clique sur « Ajouter un produit ».

The screenshot shows a web interface for adding a product. At the top, there are radio buttons for 'Expéditeur' (selected) and 'Destinataire'. A green notification box with a checkmark and a close button contains the text 'Le produit a été ajouté au document.' To the right, there is a calendar icon, a dropdown menu with '5' selected, and a 'Unité:' dropdown menu with 'JOURS' selected. Below this, the 'Type de mouvement:' section has radio buttons for 'National' (selected) and 'Intracommunautaire'. The main section is titled 'PRODUIT' and contains a 'Type de produit' dropdown, a 'Code NC' dropdown, and a 'Poids net (en kg)' dropdown. At the bottom right of this section, there are two blue buttons: '→ Ajouter une pièce jointe' and '→ Ajouter un produit', with the latter being highlighted by a red box. A small note at the bottom left of the product section reads 'Les produits dupliqués sont visibles et modifiables à l'étape suivante (6)'. The footer of the interface shows 'opérateur/accueil'.

Si je souhaite passer à l'étape suivante, je clique sur « Passer à l'étape suivante ».

À chaque étape, je peux revenir à l'étape précédente ou passer à l'étape suivante si j'ai complété toutes les informations nécessaires à l'établissement du document MVV.

Revenir à l'étape précédente

Passer à l'étape suivante

Je clique sur le bouton « Passer à l'étape suivante » pour accéder à l'étape 6 « Tableau récapitulatif des produits ».

6.7 Étape 6 : Le Tableau récapitulatif des produits

Le tableau récapitulatif des produits permet de vérifier la reprise du/des produit(s) faisant l'objet d'un mouvement.

6 TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PRODUITS

Opérateur déclarant:
 Expéditeur Destinataire

Date et heure d'expédition: 17/09/2022 à 16:50

Durée du trajet: 5

Type de mouvement:
 National Export (hors UE)
 Intracommunautaire

Unité: JOURS

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PRODUITS

Code NC8	Désignation produit	Volume	Poids brut	Poids net			
08061090	Raisin de cuve frais		570	562			
20096110	valeur Brix ≤ 30 et valeur > 18€/100kg en poids net, TAV acquis <1,2%	0.1		1200			
23080011	titre alcoométrique total ≤ à 4,3 % mas et une teneur en matière sèche ≥ à 40 % en poids			1000			

Pour modifier des éléments relatifs à un produit enregistré, je clique sur le crayon :

Pour supprimer le produit, je clique sur la croix :

Pour révéifier la pièce-jointe, je clique sur le trombone :

Pour revenir en arrière, je clique sur « Revenir à l'étape précédente ».

Je peux tout à fait modifier les éléments au-dessus du tableau récapitulatif, ce qui me renvoie à l'étape correspondante.

6.8 La validation du document MVV

Attention, toute validation d'un document MVV est DÉFINITIVE. Je ne peux plus modifier le document une fois validé. Je prends soin de révéifier les éléments saisis avant validation.

Je coche la mention « En validant cette déclaration, je certifie sur l'honneur que les données fournies sont exactes et conformes. ».

Je clique ensuite sur « Valider », ce qui vaut signature et création du document MVV. Je n'ai plus la main pour le modifier, ni le supprimer.

J'accède automatiquement au détail du document MVV ; je peux l'éditer, le télécharger sous format tableur et/ou le dupliquer (cf [« Dupliquer un MVV »](#)).

En procédure de secours, j'inscris dans la case en bas à droite du document MVV le nom de mon entreprise, mon nom, le lieu, la date et l'heure de signature, et je signe, ce qui vaut certification sur l'honneur que les données fournies dans la déclaration sont exactes et conformes.

Ce document doit comporter un numéro d'ordre unique (1d « numéro de référence ») reporté dans les registres d'entrées et de sorties. Ce numéro se compose comme suit :

- un préfixe de type « FR » dans le cas d'un flux national, « UE » pour un flux intracommunautaire, « EX » pour un flux export ;
- le code du département du lieu de départ de la marchandise (deux chiffres) ;
- la date et l'heure de départ du mouvement sous le format : jj/mm/aa/hh/mm

Exemple de numéro d'ordre en procédure de secours pour un mouvement national, au départ du département du Rhône le 28 septembre 2022 à 15h30 : FR69/28/09/22/15/30

En haut du document MVV, je note ce numéro de référence (1d).

Ce document MVV doit accompagner physiquement la marchandise jusqu'à son lieu de destination. J'en conserve une copie.

7 [La recherche de document MVV](#)

Je ne peux rechercher qu'un document MVV dans lequel je suis identifié en tant qu'expéditeur ou destinataire. Pour ce faire, je clique sur l'onglet « Recherche ».

Accueil > Recherche

Recherche de document

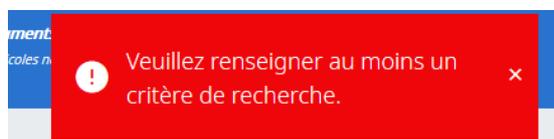
MVV
Numéro de référence
N° de MVV...

Dates
Date d'expédition comprise entre le et le
jj/mm/aaaa jj/mm/aaaa
Date de réception comprise entre le et le
jj/mm/aaaa jj/mm/aaaa

Expéditeur
Nom N° EVV
Nom... N° EVV...

Destinataire
Nom N° EVV
Nom... N° EVV...

Je dois renseigner au moins un critère de recherche, sinon un message d'erreur s'affiche :



Les critères de recherche sont les suivants :

- le numéro de référence du document MVV. Il est possible de le renseigner de manière incomplète, par exemple en ne renseignant que FR pour retrouver tous mes documents MVV sur un flux national.

Le format complet d'un numéro de référence est composé de deux lettres FR/UE/EX selon le flux, 2 chiffres correspondant au numéro de département, 2 chiffres correspondant à l'année, un tiret, puis un numéro d'ordre séquentiel. Ex : FR0722-00005, UE6922-00006

- la date ou la période d'expédition et/ou de réception ;
- l'expéditeur : son nom et/ou son numéro d'EVV ;
- le destinataire: son nom et/ou son numéro d'EVV.

Une fois le(s) critère(s) de recherche renseigné(s), je clique sur « Rechercher ».

Si je souhaite modifier ma recherche ou repartir de zéro, je peux modifier mes critères ou cliquer sur « Réinitialiser ». Pour revenir en arrière, je clique sur « Retour », dans ce cas, mes critères de recherche ne sont pas enregistrés.



Si un résultat correspond à ma recherche, le résultat apparaît sur la page « Résultat de recherche ». Je peux :

- consulter le document MVV en cliquant sur le numéro de référence ;
- Télécharger le résultat de ma recherche sous format tableur en cliquant sur « Télécharger » ;
- dupliquer le document MVV en cliquant sur le symbole de duplication :  ;
- l'éditer au format PDF en cliquant sur le symbole :  ;
- consulter mes critères de recherche en cliquant sur « Voir critères de recherche » ;
- retourner sur la page de sélection des critères de recherche en cliquant sur « Retour » ;

Voir critères de recherche

Critères de recherche

Numéro de référence
FR

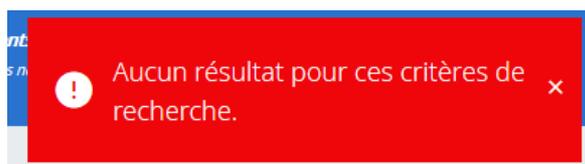
Résultat de recherche

N° de référence	Date et heure d'expédition	Durée du trajet	Expéditeur Coordonnées	Destinataire Coordonnées	Produit	
FR5122-00008	30-09-2022 11:50	5 JOURS	[REDACTED]	[REDACTED]	Raisin frais / Moût de raisin	 
FR5122-00005	28-07-2022 14:21	4 HEURES	DAMERY / France	CHATEAUBOURG / France	Lies (et bourbes)	 
FR5122-00006	23-07-2022 23:42	5 JOURS	CHATEAUBOURG / France	[REDACTED] France	Raisin frais	 
FR5122-00004	07-07-2022 14:18	4 HEURES	DAMERY / France	[REDACTED] France	Moût de raisin	 
FR0722-00005	07-07-2022 08:02	2 HEURES	CHATEAUBOURG / France	[REDACTED] ROSES / France	HIGNY LES Moût de raisin	 

« 1 2 3 »

Retour Télécharger

Si aucun résultat ne correspond à ma recherche, le message « Aucun résultat pour ces critères de recherche » apparaît :



8 Puis-je modifier/supprimer un document MVV en cas d'erreur ?

Non, une fois le document MVV validé, je ne peux plus ni le modifier ni le supprimer.

Si d'autres produits sont concernés par ce mouvement une fois le document validé, je peux créer un nouveau document MVV par duplication en y intégrant uniquement ces nouvelles marchandises.

En cas d'annulation du mouvement de marchandise ou d'erreurs dans les informations indiquées, il y a lieu de solliciter la modification du document MVV auprès de mon service douanier de viticulture ou de créer une demande d'assistance en justifiant ma demande.

Toute demande de modification ou de suppression doit être effectuée auprès du service de viticulture avant la date et l'heure de départ renseignées dans le document MVV. Le service de viticulture n'est pas dans l'obligation de procéder à la modification sollicitée.

La fonctionnalité brouillon n'existant pas, je prends soin de revérifier tous les éléments saisis avant validation.

9 La procédure de secours MVV

9.1 Comment remplir un document MVV en procédure de secours ?

En cas d'impossibilité d'accéder au service en ligne MVV, je peux avoir recours à la procédure de secours sur le site douane.gouv.fr dans la rubrique viticulture. Y figure un formulaire vierge du document MVV que je peux télécharger, imprimer et compléter. Je peux aussi le demander à mon service de viticulture de rattachement.

Ce document doit être établi en deux exemplaires : un pour l'expéditeur, un pour le destinataire.

Le présent manuel me présente toutes les étapes pour compléter un document MVV en procédure de secours (en italique à chaque étape).

Pour rappel, voici comment je complète mon document MVV en procédure de secours :



DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT DES PRODUITS
VITIVINICOLES NON SOUMIS À ACCISES
 Article 10.1.a) iii) du Règlement délégué (UE) n°2018/273



(14) Numéro de référence :

<p>(2) Expéditeur</p> <p>Nom : Adresse :</p> <p>N° TVA intracommunautaire : N° SIRET : N° EVV :</p>	<p>(3) Lieu d'expédition</p> <p>Nom : Adresse :</p> <p>Date et heure d'expédition</p>																																																																																																
<p>(5) Destinataire</p> <p>Nom : Adresse :</p> <p>N° TVA intracommunautaire : N° SIRET : N° EVV :</p>	<p>(7) Lieu de livraison</p> <p>Nom : Adresse :</p>																																																																																																
<p>(15) Transporteur</p> <p>Nom : Adresse :</p> <p>(16) Autres indications relatives au transport</p> <p>Nature du moyen de transport : N° immatriculation : Informations complémentaires :</p>	<p>(10) Autorité compétente du lieu de départ</p> <p>Nom : Adresse :</p> <p>Autorité compétente du lieu d'arrivée</p> <p>Nom : Adresse :</p>																																																																																																
<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse; margin: 0 auto;"> <thead> <tr> <th style="width:15%;"></th> <th style="width:15%;">Produit 1</th> <th style="width:15%;">Produit 2</th> <th style="width:15%;">Produit 3</th> <th style="width:15%;">Produit 4</th> <th style="width:15%;">Produit 5</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>(17c) Code NC</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>(17p) Désignation produit</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Appellation libellé abrégé</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Code appellation</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Millésime</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Variété de raisin</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>(17.2a) Catégorie du produit</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>(17.1) Description des colis</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>(17.2b) Code de la zone viticole</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>(17.2.1a) Code de manipulation des moûts</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>(17d) Volume (hl)</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>(17e) Poids brut (kg)</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>(17f) Poids net (kg)</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>(17g/17o) Indice réfractométrique (préciser unité de mesure)</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr><td>Teneur en sucre (g/l)</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table>			Produit 1	Produit 2	Produit 3	Produit 4	Produit 5	(17c) Code NC						(17p) Désignation produit						Appellation libellé abrégé						Code appellation						Millésime						Variété de raisin						(17.2a) Catégorie du produit						(17.1) Description des colis						(17.2b) Code de la zone viticole						(17.2.1a) Code de manipulation des moûts						(17d) Volume (hl)						(17e) Poids brut (kg)						(17f) Poids net (kg)						(17g/17o) Indice réfractométrique (préciser unité de mesure)						Teneur en sucre (g/l)					
	Produit 1	Produit 2	Produit 3	Produit 4	Produit 5																																																																																												
(17c) Code NC																																																																																																	
(17p) Désignation produit																																																																																																	
Appellation libellé abrégé																																																																																																	
Code appellation																																																																																																	
Millésime																																																																																																	
Variété de raisin																																																																																																	
(17.2a) Catégorie du produit																																																																																																	
(17.1) Description des colis																																																																																																	
(17.2b) Code de la zone viticole																																																																																																	
(17.2.1a) Code de manipulation des moûts																																																																																																	
(17d) Volume (hl)																																																																																																	
(17e) Poids brut (kg)																																																																																																	
(17f) Poids net (kg)																																																																																																	
(17g/17o) Indice réfractométrique (préciser unité de mesure)																																																																																																	
Teneur en sucre (g/l)																																																																																																	
<p>Autres informations :</p>																																																																																																	
<p>(17v/18) Attestation / Certificat :</p>	<p>« Je certifie sur l'honneur que les données fournies dans cette déclaration sont <u>exactes et conformes</u> ».</p> <p>Entreprise du signataire : Nom du signataire : Lieu, date et heure de signature :</p>																																																																																																

J'indique les données relatives à chaque produit, dans la colonne et sur la ligne correspondante.

(1d) Numéro de référence : le document MVV doit comporter un numéro d'ordre unique reporté dans les registres d'entrées et de sorties. Ce numéro se compose comme suit :

- un préfixe de type « FR » dans le cas d'un flux national, « UE » pour un flux intracommunautaire, « EX » pour un flux export ;
- le code du département du lieu de départ de la marchandise (deux chiffres) ;
- la date et l'heure de départ du mouvement sous le format : jj/mm/aa/hh/mm

Exemple de numéro d'ordre en procédure de secours pour un mouvement national, au départ du département du Rhône le 28 septembre 2022 à 15h30 : FR69/28/09/22/15/30

(2) Expéditeur : j'indique les informations relatives à l'expéditeur : numéro d'EVV, numéro SIRET, nom et adresse.

(3) Lieu d'expédition : j'indique l'adresse complète du lieu d'expédition, la date et l'heure d'expédition. Je précise également le nombre d'heures ou jours correspondant à la durée du trajet.

(5) Destinataire : Si l'opérateur destinataire de la marchandise est situé en France, j'indique son numéro d'EVV, son numéro SIRET, son nom et son adresse.

Si l'opérateur destinataire de la marchandise est situé dans un autre État membre de l'UE, j'indique son numéro de TVA intracommunautaire, son nom, et son adresse complète. Le numéro de TVA intracommunautaire peut être vérifié sur le site suivant : https://ec.europa.eu/taxation_customs/vies/?locale=fr

Si l'opérateur destinataire de la marchandise est situé hors de l'UE, j'indique son nom et son adresse complète.

(7) Lieu de livraison : j'indique l'adresse complète du lieu de livraison de la marchandise.

(10) Autorités compétentes : j'indique le nom et l'adresse de l'autorité compétente de départ, il s'agit du service de rattachement de l'expéditeur. L'annexe 1 liste les autorités compétentes nationales. Si le destinataire est situé en France, l'autorité compétente du lieu d'arrivée est également le service de rattachement du destinataire. Son nom figure sur la liste en *Annexe 1*.

Si le destinataire est situé dans un autre État membre de l'UE, j'indique le nom de l'autorité compétente du lieu d'arrivée.

Si le destinataire est situé hors de l'UE, je n'indique pas l'autorité compétente du lieu d'arrivée.

(15) Transporteur : j'indique le nom et l'adresse complète du transporteur de la marchandise

(16) Autres indications relatives au transport : j'indique la nature du moyen de transport, c'est-à-dire « camion », ou « camionnette », ou « camion-citerne », ou « voiture », ou « wagon », ou « wagon-citerne », ou « avion » ou « navire » ainsi que l'immatriculation ou

la référence de ce moyen de transport, les numéros de scellés et autres éléments complémentaires.

(17c) Code NC : J'indique une des nomenclatures combinées (NC) à 8 chiffres listées ci-dessus au point 6.6.8.

(17p) Désignation produit : J'indique un des types de produits listés ci-dessus au point 6.6.1 :

- « Raisin frais » ou ;
- « Jus de raisin » ou ;
- « Moût de raisin » ou ;
- « Moûts concentrés » ou ;
- « Moûts concentrés rectifiés » ou ;
- « Marcs » ou ;
- « Lies (et bourbes) ».

Appellation libellé abrégé : Il est possible de se référer à la liste des produits disponible sur le site de l'INAO ou en cliquant sur le lien suivant : [Liste des produits INAO](#)

Variété de raisin : Pour les cépages, il est également possible de se référer à la liste des cépages autorisés par FranceAgriMer en cliquant sur le lien qui suit : [Liste des variétés de vignes FAM](#)

(17 2a.) Catégorie du produit : J'indique la mention « AOP » ou « IGP » ou « VSIG ».

(17.1) Description des colis : J'écris « VRAC » si mon produit circule en vrac ou bien j'inscris le nombre de récipients et leurs quantités en litres « X récipients de X litres » si le produit est conditionné en récipients d'une contenance inférieure ou égale à 60 litres ET étiquetés conformément au règlement délégué (UE) 2019/33.

(17.2b.) Code de la zone viticole : J'inscris le code de la zone viticole « B », ou « C1 », ou « C2 » ou « C3B ». L'annexe 3 fait la liste des départements par zone viticole, je peux la consulter pour connaître ma zone viticole.

(17.2.1.a) Code de manipulation des moûts : J'inscris le numéro correspondant au code de manipulation des moûts si ma marchandise est du moût de raisin.

- **0.** le produit n'a fait l'objet d'aucune des manipulations visées ci-dessous ;
- **1.** le produit a été enrichi ;
- **2.** le produit a été acidifié ;
- **3.** le produit a été désacidifié ;
- **6.** un produit originaire d'une unité géographique autre que celle indiquée dans la désignation a été ajouté au produit ;
- **7.** un produit issu d'une variété de vigne autre que celle indiquée dans la désignation a été ajouté au produit ;
- **8.** un produit récolté au cours d'une année autre que celle indiquée dans la désignation a été ajouté au produit ;
- **10.** le produit a été élaboré moyennant l'utilisation expérimentale d'une nouvelle pratique œnologique ;
- **12.** autres, à préciser en commentaire dans la case « Autres informations ».

(17d) Volume (hl) : J'indique le volume en hectolitres par un nombre entier positif, avec deux chiffres après la virgule, sauf si mon produit est du raisin frais ou des marcs.

(17e) poids brut (kg) : J'indique le poids brut, en kilogrammes, par un nombre entier positif si ma marchandise est du raisin frais, du jus de raisin, du moût de raisin, du moût concentré ou du moût concentré rectifié.

(17f) poids net (kg) : Je dois indiquer le poids net du produit en kilogrammes, par un nombre entier positif.

(17g/17o) Indice réfractométrique : Si mon produit est du « moût de raisin », je dois indiquer l'indice réfractométrique. Celui-ci peut être exprimé en % vol. (format : **0,00 % vol.**) s'il s'agit du TAV total ou en g/cm³ (format : **0,0000 g/cm³**) s'il s'agit de la masse volumique. J'indique bien l'unité de mesure dans la colonne correspondante.

Teneur en sucre (g/l) : Si mon produit est « moût concentré » ou « moût concentré rectifié », je dois indiquer la teneur de sucres totaux en g/l par un nombre entier positif.

Afin de pouvoir déterminer la valeur Brix de mon produit, et sa nomenclature combinée à 8 chiffres, je dispose en Annexe 2 à la fin de ce guide d'un tableau de correspondance valeur Brix/teneur en sucre.

(17/18) Attestation/Certificat : J'indique le nom des pièces jointes au document MVV s'il y a lieu.

Certification sur l'honneur et signature du document MVV = validation du document MVV : J'indique dans la case en bas à droite le nom de mon entreprise vitivinicole, mon nom, le lieu, la date et l'heure de ma signature et je signe pour valider mon document MVV.

9.2 La régularisation de la procédure de secours

Le document MVV produit pour la procédure de secours n'a qu'une validité temporaire ; Je dois régulariser la situation par la création d'un document dans le service en ligne MVV, dans les 5 jours ouvrés à compter de la date d'arrivée des marchandises à destination. J'y reprends tous les éléments de mon document papier.

Il n'est pas possible de créer un document MVV comportant une date antérieure à celle de la saisie. Je dois donc saisir la date du jour de la saisie en lieu et place de la date de départ effective de la marchandise.

À l'étape « transporteur » j'indique dans le champ « Informations complémentaires (scellés) », le numéro du document MVV établi dans le cadre de la procédure de secours. J'ajoute la mention : « Procédure de secours ».

Le numéro de document MVV généré par le service en ligne doit être reporté dans les registres d'entrées et de sorties en lieu et place du numéro d'ordre ayant servi dans le cadre de la procédure de secours.

ATTENTION : les documents émis dans le cadre de la procédure de secours doivent être conservés 6 ans à partir de la date d'émission. Ils doivent pouvoir être présentés aux autorités en charge des contrôles de la traçabilité des marchandises vitivinicoles à première réquisition.

10 Comment signaler un dysfonctionnement ?

Avant de signaler un dysfonctionnement, je m'assure de la compatibilité de l'application MVV avec mon navigateur. MVV est compatible avec Edge, Chrome, Mozilla v 68.

Je consulte également la météo informatique disponible sur le site Internet de la douane.

La demande d'assistance est accessible à tout utilisateur du site douane.gouv.fr, qu'un compte MVV ait pu être créé et habilité ou pas. Vous pouvez également utiliser le lien suivant : [Demande d'assistance en ligne](#)

ANNEXE 1 : Liste des autorités compétentes nationales

Libellé direction régionale des douanes	Libellé service	Code Europa
DR Annecy	Bourg en bresse viti	FR873201
DR Chambéry	Chambéry viti	FR874201
DR Chambéry	Grenoble viti	FR874211
DR Clermont-Ferrand	Clermont viti	FR869211
DR Lyon	Privas viti ci	FR864221
DR Lyon	Tain l hermitage viti ci	FR864241
DR Lyon	Valence viti ci	FR864251
DR Lyon	Villefranche viti ci	FR864201
DR Besancon	Lons le saunier bureau	FR005260
DR Centre - Val de Loire	Blois viti- CI	FR792211
DR Centre - Val de Loire	Bourges viti- CI	FR792221
DR Centre - Val de Loire	Tours viti	FR792201
DR Dijon	Auxerre viti - CI	FR859231
DR Dijon	Beaune viti	FR859241
DR Dijon	Chalon s-saone viti - CI	FR859211
DR Dijon	Dijon viti - CI	FR859221
DR Dijon	Macon viti - CI	FR859201
DR Pays de la Loire	Angers centre viti	FR940221
DR Pays de la Loire	Saumur centre viti	FR940321
DR Pays de la Loire	La roche s-yon centre viti	FR940211
DR Pays de la Loire	Nantes viti ci	FR003040
DR Caen	Caen alcools et cidriculture	FR950161
DR Mulhouse	Colmar bureau	FR001010
DR Nancy	Saint Avold bureau	FR003940
DR Nancy	Nancy bureau	FR003000
DR Nancy	Ennery bureau	FR001280
DR Nancy	Bar sur Seine viti	FR823221
DR Reims	Epernay viti	FR823201
DR Bayonne	Mont de marsan bureau	FR005850
DR Bayonne	Pau bureau	FR003440
DR Bordeaux	Agen bureau	FR005130
DR Bordeaux	Bergerac viti	FR926241
DR Bordeaux	Blaye viti	FR926251
DR Bordeaux	Langon viti	FR926211
DR Bordeaux	Bordeaux merignac bureau	FR000600
DR Bordeaux	Libourne - St Emilion viti	FR926221
DR Bordeaux	Pauillac viti	FR926261
DR Poitiers	Angouleme bureau	FR000130
DR Poitiers	Brive bureau	FR004960
DR Poitiers	Cognac viti	FR936701
DR Poitiers	Jonzac viti	FR932221
DR Poitiers	Poitiers bureau	FR003540

DR Poitiers	Saintes viti	FR932231
DR Montpellier	Bagnols s/ceze viti ci	FR902261
DR Montpellier	Beziers viti ci	FR902211
DR Montpellier	Montpellier bureau	FR006710
DR Montpellier	Nimes bureau	FR003120
DR Perpignan	Carcassonne viti ci	FR907221
DR Perpignan	Narbonne viti ci	FR907211
DR Perpignan	Perpignan viti ci	FR907201
DR Toulouse	Cahors bureau	FR005470
DR Toulouse	Eauze c.v.a	FR912701
DR Toulouse	Foix bureau	FR006660
DR Toulouse	Gaillac viti	FR912261
DR Toulouse	Montauban bureau	FR005680
DR Toulouse	Toulouse portet bureau	FR004450
DR Toulouse	Rodez bureau	FR005480
DR Aix-en-Provence	Aix en provence viti CI	FR889251
DR Aix-en-Provence	Avignon viti	FR889201
DR Aix-en-Provence	Gap bureau	FR005830
DR Aix-en-Provence	Draguignan viti ci	FR889211
DR Corse	Ajaccio viti	FR885201
DR Corse	Bastia viti	FR038201

ANNEXE 2 : Tableau de correspondance des différentes échelles de mesure de la concentration en sucres des moûts

°Bx		°Oe	°B	
Degré Brix	Densité	Degré Oechslé	Degré Baumé	Sucres (g/L)
32,0	1,1389	138,9	17,596	334,5
31,8	1,1379	137,9	17,488	332,1
31,6	1,1369	136,9	17,380	329,6
31,4	1,1359	135,9	17,271	327,2
31,2	1,1350	135,0	17,163	324,7
31,0	1,1340	134,0	17,054	322,3
30,8	1,1330	133,0	16,946	319,8
30,6	1,1321	132,1	16,837	317,4
30,4	1,1311	131,1	16,729	315,0
30,2	1,1302	130,2	16,620	312,6
30,0	1,1292	129,2	16,512	310,1
29,8	1,1282	128,2	16,403	307,1
29,6	1,1273	127,3	16,295	304,7
29,4	1,1263	126,3	16,186	302,3
29,2	1,1254	125,4	16,077	299,9
29,0	1,1244	124,4	15,969	297,5
28,8	1,1235	123,5	15,860	295,7
28,6	1,1225	122,5	15,751	293,5
28,4	1,1216	121,6	15,643	292,7
28,2	1,1206	120,6	15,534	289,7
28,0	1,1197	119,7	15,425	287,3
27,8	1,1187	118,7	15,316	284,9
27,6	1,1178	117,8	15,208	282,5
27,4	1,1168	116,8	15,099	280,1
27,2	1,1159	115,9	14,990	277,8
27,0	1,1150	115,0	14,881	274,8
26,8	1,1140	114,0	14,772	272,4
26,6	1,1131	113,1	14,663	271,2
26,4	1,1122	112,2	14,554	267,7
26,2	1,1112	111,2	14,445	265,3
26,0	1,1103	110,3	14,337	263,0
25,8	1,1094	109,4	14,228	260,0
25,6	1,1084	108,4	14,119	258,8
25,4	1,1075	107,5	14,010	256,5
25,2	1,1066	106,6	13,901	255,3
25,0	1,1057	105,7	13,791	253,0
24,8	1,1047	104,7	13,682	250,1
24,6	1,1038	103,8	13,573	247,7
24,4	1,1029	102,9	13,464	244,8
24,2	1,1020	102,0	13,355	242,5

°Bx		°Oe	°B	
Brix	Densité	Degré Oechslé	Baumé	Sucres (g/L)
24,0	1,1011	101,1	13,246	240,1
23,8	1,1001	100,1	13,137	237,8
23,6	1,0992	99,2	13,028	235,5
23,4	1,0983	98,3	12,918	232,6
23,2	1,0974	97,4	12,809	230,3
23,0	1,0965	96,5	12,700	228,5
22,8	1,0956	95,6	12,591	226,2
22,6	1,0947	94,7	12,481	225,1
22,4	1,0938	93,8	12,372	222,8
22,2	1,0929	92,9	12,263	220,5
22,0	1,0920	92,0	12,153	217,6
21,8	1,0911	91,1	12,044	215,3
21,6	1,0901	90,1	11,935	212,4
21,4	1,0892	89,2	11,825	210,1
21,2	1,0884	88,4	11,716	207,8
21,0	1,0875	87,5	11,606	206,7
20,8	1,0866	86,6	11,497	202,7
20,6	1,0857	85,7	11,387	202,1
20,4	1,0848	84,8	11,278	199,8
20,2	1,0839	83,9	11,168	197,6
20,0	1,0830	83,0	11,059	195,3
19,8	1,0821	82,1	10,949	191,9
19,6	1,0812	81,2	10,839	190,2
19,4	1,0803	80,3	10,730	187,4
19,2	1,0794	79,4	10,620	186,2
19,0	1,0785	78,5	10,511	183,5
18,8	1,0777	77,7	10,401	182,3
18,6	1,0768	76,8	10,291	180,1
18,4	1,0759	75,9	10,181	177,2
18,2	1,0750	75,0	10,072	175,0
18,0	1,0741	74,1	9,962	172,2
17,8	1,0733	73,3	9,852	169,4
17,6	1,0724	72,4	9,742	168,3
17,4	1,0715	71,5	9,633	166,0
17,2	1,0706	70,6	9,523	164,9
17,0	1,0698	69,8	9,413	162,2
16,8	1,0689	68,9	9,303	159,3
16,6	1,0680	68,0	9,193	157,1
16,4	1,0672	67,2	9,083	154,4
16,2	1,0663	66,3	8,973	151,6
16,0	1,0654	65,4	8,863	150,5
15,8	1,0646	64,6	8,753	148,2

°Bx		°Oe	°B	
Brix	Densité	Degré Oechslé	Baumé	Sucres (g/L)
15,6	1,0637	63,7	8,643	147,1
15,4	1,0628	62,8	8,533	144,4
15,2	1,0620	62,0	8,423	141,6
15,0	1,0611	61,1	8,313	138,9
14,8	1,0603	60,3	8,203	137,2
14,6	1,0594	59,4	8,093	135,0
14,4	1,0586	58,6	7,983	132,8
14,2	1,0577	57,7	7,873	131,2
14,0	1,0568	56,8	7,763	129,0
13,8	1,0560	56,0	7,652	126,3
13,6	1,0551	55,1	7,542	123,6
13,4	1,0543	54,3	7,432	121,9
13,2	1,0534	53,4	7,322	119,2
13,0	1,0526	52,6	7,211	117,6
12,8	1,0518	51,8	7,101	116,0
12,6	1,0509	50,9	6,991	113,2
12,4	1,0501	50,1	6,880	111,0
12,2	1,0492	49,2	6,770	108,4
12,0	1,0484	48,4	6,660	106,8
11,8	1,0475	47,5	6,549	104,1
11,6	1,0467	46,7	6,439	103,3
11,4	1,0459	45,9	6,329	100,3
11,2	1,0450	45,0	6,218	98,1
11,0	1,0442	44,2	6,108	95,0
10,8	1,0434	43,4	5,997	93,4
10,6	1,0425	42,5	5,887	91,3
10,4	1,0417	41,7	5,776	89,6
10,2	1,0409	40,9	5,666	87,8
10,0	1,0400	40,0	5,555	84,9
9,8	1,0392	39,2	5,444	82,2
9,6	1,0384	38,4	5,334	
9,4	1,0376	37,6	5,223	
9,2	1,0367	36,7	5,112	
9,0	1,0359	35,9	5,002	
8,8	1,0351	35,1	4,891	
8,6	1,0343	34,3	4,780	
8,4	1,0334	33,4	4,670	
8,2	1,0326	32,6	4,559	
8,0	1,0318	31,8	4,448	
7,8	1,0310	31,0	4,337	
7,6	1,0302	30,2	4,226	
7,4	1,0294	29,4	4,116	

°Bx		°Oe	°B	
Brix	Densité	Degré Oeschlé	Baumé	Sucres (g/L)
7,2	1,0285	28,5	4,005	
7,0	1,0277	27,7	3,894	
6,8	1,0269	26,9	3,783	
6,6	1,0261	26,1	3,672	
6,4	1,0253	25,3	3,561	
6,2	1,0245	24,5	3,450	
6,0	1,0237	23,7	3,339	
5,8	1,0229	22,9	3,228	
5,6	1,0221	22,1	3,117	
5,4	1,0213	21,3	3,006	
5,2	1,0205	20,5	2,895	
5,0	1,0197	19,7	2,784	
4,8	1,0189	18,9	2,673	
4,6	1,0181	18,1	2,562	
4,4	1,0173	17,3	2,451	
4,2	1,0165	16,5	2,339	
4,0	1,0157	15,7	2,228	
3,8	1,0149	14,9	2,117	
3,6	1,0141	14,1	2,006	
3,4	1,0133	13,3	1,894	
3,2	1,0125	12,5	1,783	
3,0	1,0117	11,7	1,672	
2,8	1,0109	10,9	1,561	
2,6	1,0101	10,1	1,449	
2,4	1,0094	9,4	1,338	
2,2	1,0086	8,6	1,227	
2,0	1,0078	7,8	1,115	
1,8	1,0070	7,0	1,004	
1,6	1,0062	6,2	0,892	
1,4	1,0054	5,4	0,781	
1,2	1,0047	4,7	0,669	
1,0	1,0039	3,9	0,558	
0,8	1,0031	3,1	0,446	
0,6	1,0023	2,3	0,335	
0,4	1,0015	1,5	0,223	
0,2	1,0008	0,8	0,112	
0,0	1,0000	0,0	0,000	

ANNEXE 3 : Répartition des zones viticoles

ZONE B

Ain	01
Aisne	02
Aube	10
Cher	18
Doubs	25
Indre	36
Indre-et-Loire	37
Isère (commune de Chapareillan uniquement)	38
Jura	39
Loir-et-Cher	41
Loire-Atlantique	44
Loiret	45
Maine-et-Loire	49
Marne	51
Haute-Marne	52
Meurthe et Moselle	54
Meuse	55
Moselle	57
Nièvre (arrondissement de Cosne-sur-Loire uniquement)	58
Bas-Rhin	67
Haut Rhin	68
Haute-Saône	70
Sarthe	72
Savoie	73
Haute-Savoie	74
Seine-et-Marne	77
Deux-Sèvres	79
Vendée	85
Vienne	86
Vosges	88

ZONE C1

Allier	03
Alpes-de-Haute-Provence	04
Hautes-Alpes	05
Alpes-Maritimes	06
Ardèche (les arrondissements de Tournon, les cantons d'Antraigues, Burzet, Coucouron, Montpezat-sous-Bauzon, Privas, Saint-Etienne-de-Lugdarès, Saint Pierreville, Valgorge et La Voulte-sur-Rhône)	07
Ariège	09
Aveyron	12
Cantal	15
Charente	16
Charente-Maritime	17
Corrèze	19
Côte d'Or	21
Dordogne	24
Drôme (les arrondissements de Valence et de Die à l'exception des cantons de Dieulefit, Loriol, Marsanne et Montélimar)	26
Haute-Garonne	31
Gers	32
Gironde	33
Isère (à l'exception de la commune de Chapareillan)	38
Landes	40
Loire	42
Haute-Loire	43
Lot	46
Lot-et-Garonne	47
Lozère	48
Nièvre (à l'exception de l'arrondissement de Cosne-sur-Loire)	58
Puy-de-Dôme	63
Pyrénées-Atlantiques	64
Hautes-Pyrénées	65
Rhône	69
Saône-et-Loire	71
Tarn	81
Tarn-et-Garonne	82
Haute-Vienne	87
Yonne	89

ZONE C2

Ardèche le reste du département	07
Aude	11
Bouches-du-Rhône	13
Drôme (les arrondissements de Nyons et les cantons de Dieulefit, Loriol, Marsanne et Montélimar)	26
Gard	30
Hérault	34
Pyrénées-Orientales (à l'exception des cantons d'Olette et Arles-sur-Tech)	66
Var (dans la partie du département délimitée au sud par la limite nord des communes d'Évenos, Le Beausset, Solliès-Toucas, Cuers, Puget-Ville, Collobrières, la Garde-Freinet, Plan-de-la-Tour et Sainte-Maxime)	83
Vaucluse	84

ZONE C3B

Corse	2A-2B
Pyrénées-Orientales (les cantons d'Olette et d'Arles-sur-Tech)	66
Var (dans la partie du département située entre la mer et une ligne délimitée par les communes (elles-mêmes comprises) d'Évenos, Le Beausset, Solliès-Toucas, Cuers, Puget-Ville, Collobrières, la Garde-Freinet)	83